

# Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

20 ans d'expertise au service des solidarités et de la santé  
Drees  
STATISTIQUE PUBLIQUE



NOVEMBRE  
2018  
NUMÉRO  
1095

## Comment les seniors financent-ils leur maison de retraite ?

Premiers résultats de l'enquête CARE-Institutions

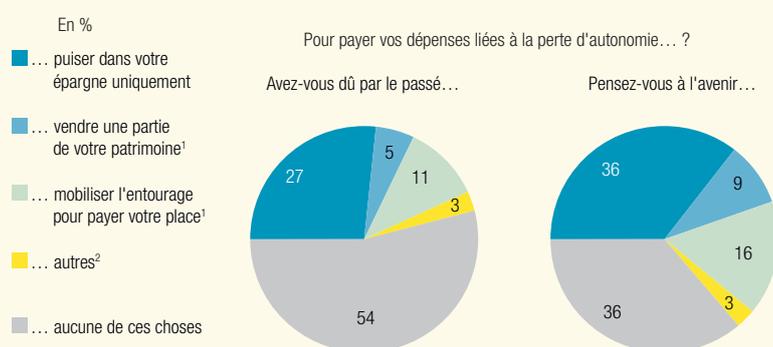
Fin 2016, d'après l'enquête CARE-Institutions réalisée par la DREES, la moitié des résidents en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépensent au moins 1 850 euros mensuels pour financer leur prise en charge, après perception des allocations et des contributions des obligés alimentaires. Cette participation financière s'élève à au moins 2 420 euros pour la moitié des résidents des établissements privés à but lucratif, contre 1 800 euros pour les autres types d'établissements. Un tiers des résidents déclarent devoir puiser dans leur épargne pour financer les frais liés à la prise en charge de leur dépendance en institution, et 11 % devoir mobiliser leur entourage pour payer une partie de ces frais. Près d'un résident sur dix envisage, à l'avenir, de vendre du patrimoine pour couvrir ces dépenses.

Xavier Besnard et Malika Zakri (DREES)

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées accueillent des personnes à partir de 60 ans qui ont besoin d'être prises en charge et de bénéficier de services d'aide et de soins. D'après les résultats de l'enquête CARE-Institutions (encadré 1), la participation financière restant à la charge des résidents, une fois déduites les contributions des obligés alimentaires et les différentes allocations, est estimée à au moins 1 850 euros par mois pour la moitié d'entre eux. Cette somme varie peu selon le niveau de perte d'autonomie, mais dépend, pour l'essentiel, du statut de l'établissement. La participation financière médiane s'élève ainsi à 2 420 euros dans les établissements privés à but lucratif, contre 1 850 euros dans les établissements privés non lucratifs, 1 790 euros dans les établissements publics hospitaliers et 1 730 euros dans les établissements publics non hospitaliers.

### GRAPHIQUE 1

#### Répartition des moyens utilisés pour financer les dépenses liées à la perte d'autonomie en établissement



1. Et éventuellement mobiliser d'autres ressources : puiser dans l'épargne, économiser sur d'autres postes de dépenses, faire un emprunt à la banque ou auprès de l'entourage.

2. Autres combinaisons possibles : puiser dans l'épargne et/ou économiser sur d'autres postes de dépenses et/ou faire un emprunt à la banque et/ou auprès de l'entourage.

**Lecture** • 27 % des résidents de maisons de retraite déclarent avoir déjà dû puiser dans leur épargne pour payer les dépenses liées à la dépendance, sans avoir mobilisé d'autres ressources exceptionnelles.

**Champ** • France métropolitaine, résidents permanents de maisons de retraite (Ehpad, Ehpa et SLD) de plus de 60 ans.

**Source** • DREES, enquête CARE-Institutions 2016.

Les retraités vivant en France perçoivent une pension moyenne d'environ 1 500 euros nets mensuels fin 2016. Certains doivent donc mobiliser d'autres ressources pour financer les coûts liés à la prise en charge en établissement.

### Un résident sur trois déclare devoir puiser dans son épargne pour financer sa maison de retraite

En dehors des ressources courantes, telles que les pensions de retraite, le principal moyen déclaré par les seniors pour financer leurs dépenses en maison de retraite est l'épargne personnelle (graphique 1). Les dépenses sont définies ici comme étant les frais d'accueil en institution, aménagements de la chambre, appareils auditifs, aides techniques et paiement des aidants professionnels. Un tiers des résidents indiquent puiser dans leur épargne pour payer les dépenses liées à la perte d'autonomie (tableau 1). Ces derniers possèdent tous des livrets d'épargne (livret A, bleu, de développement durable, d'épargne populaire) ou d'épargne logement (livret, plan ou compte épargne logement) et la plupart détiennent également des produits d'assurance-vie ou d'épargne retraite (plan d'épargne populaire, plan d'épargne retraite populaire par exemple).

Les résidents précisent aussi recourir à d'autres moyens de financement : l'aide financière de l'entourage<sup>1</sup> (11 %) et la vente de patrimoine (5 %). Seuls 12 % des résidents déclarent mobiliser plus d'un moyen de financement : ce sont surtout ceux qui vivent en établissement depuis plus longtemps.

Pour financer leur prise en charge, 54 % des résidents déclarent n'utiliser aucun des moyens de financement proposés dans l'enquête (encadré 1). Parmi eux (tableau 2), 35 % disposent de revenus personnels supérieurs aux frais restant à leur charge<sup>2</sup>, soit 19 % de l'ensemble des résidents. Pour 21 %, les frais sont couverts par les revenus personnels et par des allocations, dont l'aide sociale à l'hébergement<sup>3</sup>, soit 11 % de l'ensemble des résidents. Pour les 44 % restants, soit 24 % de l'ensemble des résidents, l'enquête CARE-Institutions ne permet pas de connaître précisément les ressources mobilisées. Dans certains cas, une participation financière de l'entourage peut avoir

### ENCADRÉ 1 L'enquête CARE-Institutions

L'enquête CARE-Institutions (Capacités, Aides et REssources des seniors) a été menée par la DREES, avec le soutien de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), fin 2016 auprès de 3 300 personnes âgées de plus de 60 ans résidant de manière permanente dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), dans les maisons de retraite non-Ehpad et dans les établissements de soins de longue durée (SLD), et auprès de leurs aidants informels.

L'enquête est composée de trois volets :

- le volet « Établissements » est destiné aux établissements. Il permet d'avoir des informations générales sur l'établissement, de procéder au tirage au sort des seniors à interroger, et de vérifier leur aptitude à répondre au questionnaire seuls, en fonction de leur éventuelles difficultés de compréhension, troubles de l'audition, problèmes de vigilance, etc. ;
- le volet « Seniors » est destiné aux personnes âgées vivant dans ces établissements. Il s'intéresse à leur état de santé, à leurs limitations fonctionnelles, aux aides techniques et aménagements intérieurs qu'ils utilisent, aux restrictions d'activités auxquelles ils font face, à l'aide humaine qu'ils reçoivent au quotidien, aux allocations qu'ils perçoivent pour faire face à leur dépendance et aux moyens qu'ils utilisent pour financer leur hébergement en maison de retraite. Les seniors inaptes à répondre seuls sont aidés par un proxy, c'est-à-dire une autre personne les connaissant et les aidant à répondre ;
- le volet « Aidants » est destiné aux aidants informels des seniors (aidants non professionnels). Il s'intéresse notamment à la situation familiale de l'aidant, à sa situation professionnelle actuelle et à celle de son conjoint, à la nature de l'aide apportée au senior (pour sortir, remplir les papiers administratifs, etc.), au temps consacré à l'aide par semaine, la fréquence et la durée des visites, aux conséquences de l'aide apportée au senior sur sa vie personnelle et professionnelle.

Les modalités de réponse proposées aux seniors au sujet des **moyens qu'ils utilisent pour financer leurs dépenses liées à la perte d'autonomie** (aides techniques, aménagements de la chambre, appareil auditif, aidants professionnels, frais d'accueil en institution) sont :

- puiser dans votre épargne ;
- économiser sur d'autres postes de dépenses ;
- vendre une partie de votre patrimoine (maison, appartement, terrain...) ;
- faire un emprunt auprès d'un établissement bancaire ;
- faire un emprunt auprès d'une personne de votre entourage ;
- demander à quelqu'un de votre entourage de payer à votre place une partie de ces dépenses ;
- aucune de ces choses (réponse unique).

L'établissement doit déclarer le montant mensuel de la **participation financière** revenant à la personne, en prenant en compte tous les types de frais et en déduisant les contributions des obligés alimentaires ainsi que toutes les allocations : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour la prise en charge de la dépendance, l'aide sociale à l'hébergement (ASH), l'aide personnalisée au logement (APL) ou encore l'allocation de logement sociale (ALS) pour la prise en charge de l'hébergement. Ce montant n'inclut pas, en revanche, les participations volontaires éventuelles des proches.

### TABLEAU 1 Moyens utilisés pour financer les dépenses liées à la perte d'autonomie en établissement

|  | En %                        |                          |
|--|-----------------------------|--------------------------|
|  | Avez-vous dû par le passé ? | Pensez-vous à l'avenir ? |
| Puiser dans votre épargne  | 34                          | 50                       |
| Économiser sur d'autres postes de dépenses                       | 3                           | 4                        |
| Vendre du patrimoine   | 6                           | 11                       |
| Faire un emprunt à la banque ou auprès de votre entourage        | 0                           | 0                        |
| Demander à votre entourage de payer                              | 11                          | 16                       |
| Aucune de ces choses   | 54                          | 36                       |
| Mobiliser simultanément plusieurs de ces ressources <sup>1</sup> | 12                          | 23                       |

1. Cet item ne correspond pas directement à une des modalités de réponse du questionnaire.

**Note** • Plusieurs réponses possibles.

**Lecture** • 34 % des seniors ont dû puiser dans leur épargne par le passé pour payer leurs dépenses liées à la perte d'autonomie, et 50 % pensent devoir le faire à l'avenir.

**Champ** • France métropolitaine, résidents permanents de maisons de retraite (Ehpad, Ehpa et SLD) de plus de 60 ans.

**Source** • DREES, enquête CARE-Institutions 2016.

- • •
- 1. 7 % des seniors disent avoir demandé une aide financière à l'entourage et 4 % ont un aidant qui dit apporter une aide financière (sans que le senior ait déclaré en avoir fait explicitement la demande). Par ailleurs, l'entourage peut aussi apporter une aide financière sans que le senior en ait connaissance. Ces cas ne sont ici pas pris en compte.
- 2. Différence appréciée à plus ou moins 100 euros près, pour tenir compte des imprécisions éventuelles de déclaration des montants.
- 3. 2,3 % des personnes ont une participation financière nulle, c'est-à-dire une participation intégralement couverte par les allocations reçues.

lieu sans que le résident en soit informé ; dans d'autres cas, celui-ci pourrait avoir sous-estimé les revenus déclarés dans l'enquête – auquel cas ces revenus pour-

raient être en réalité suffisants pour couvrir les dépenses.

## TABLEAU 2

### Situation des personnes ayant déclaré ne mobiliser aucune des ressources proposées pour financer l'hébergement

En %

| Situation des personnes  | Résidents déclarant ne mobiliser aucune des ressources proposées | Ensemble des résidents |
|--|--|------------------------|
| Disposent de revenus personnels suffisants <sup>1</sup>            | 35   | 19                     |
| Couverture par les allocations (dont aide sociale à l'hébergement) | 21   | 11                     |
| Autres situations  | 44   | 24                     |
| <b>Ensemble</b>  | <b>100</b>   | <b>54</b>              |

1. À 100 euros près (compte tenu du caractère déclaratif des ressources dans l'enquête).

**Lecture** • 35 % des personnes ayant déclaré ne mobiliser aucune des ressources proposées pour financer leur hébergement, soit 19 % de l'ensemble des résidents, ont des ressources personnelles suffisantes (retraites, revenus du capital...).

**Champ** • France métropolitaine, résidents permanents de maisons de retraite (Ehpad, Ehpa et SLD) de plus de 60 ans.

**Source** • DREES, enquête CARE-Institutions 2016.

### Près d'un résident sur dix envisage de vendre du patrimoine pour financer ses dépenses

À l'avenir, 36 % de l'ensemble des résidents estiment pouvoir financer leur dépendance avec leurs ressources courantes (*graphique 1*). La moitié des résidents pensent devoir puiser dans leur épargne pour supporter le coût lié à leur perte d'autonomie. Un résident sur quatre (*tableau 1*) envisage de mobiliser plus d'un moyen pour financer les dépenses de dépendance et d'hébergement, le plus souvent en ayant recours à son épargne personnelle et en demandant à l'entourage de payer une partie des dépenses. Près d'un résident sur dix envisage même de vendre du patrimoine à l'avenir. ■

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Les questionnaires de l'enquête CARE-Institutions sont accessibles sur le site internet de la DREES, rubrique Open Data, sous-rubrique Personnes âgées, les enquêtes CARE.
- **Bérardier, M.** (2015, mars). Aide sociale à l'hébergement en 2011 : des bénéficiaires moins dépendants et plus seuls que ceux de l'allocation personnalisée d'autonomie, en établissement. DREES, *Études et Résultats*, 909.
- **Fizzala, A.** (2016, mars). Dépendance des personnes âgées : qui paie quoi ? L'apport du modèle Autonomix. DREES, *Les Dossiers de la Drees*, 1.
- **Leroux, I.** (dir.) (2018). *L'aide et l'action sociales en France*. Paris, France : DREES.
- **Muller, M.** (2017, juillet). 728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015. DREES, *Études et Résultats*, 1015.
- **Solard, G., Arnaud, F.** (dir.) (2018). *Les retraités et les retraites*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la Drees-social.

## LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

[drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur

[www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution

[drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

**Directeur de la publication** : Jean-Marc Aubert

**Responsable d'édition** : Souphaphone Douangdara

**Rédactrice en chef technique** : Sabine Boulanger

**Secrétaire de rédaction** : Fabienne Brifault

**Composition et mise en pages** : T. B.

**Conception graphique** : Julie Hiet et Philippe Brulin

**Pour toute information** : [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384